

# **Pour une reforme des systèmes bancaires et financiers**

**Maroc, Tunisie, Pologne et Algérie**

Par le Professeur BENOSMANE MAHFOUD  
Directeur de LAREE\* Université Annaba Algérie

ADRESSE CITE DES 60 LOGEMENTS OUED-KOUBA 23000 ANNABA ALGERIE  
TEL 00 213 550 48 47 46 FAX TEL FSEG 00 213 38 55 26 94

\* LAREE Laboratoire de Recherche des Etudes Economiques

L'objet de ce papier consiste à décrire les transformations réalisées et les évolutions des systèmes bancaires et financiers et leur impact macro-économiques pendant la dernière décennie dans un panel de pays choisis.

Le rapport proposé consiste à exposer une fiche de synthèse par pays concernant l'axe relatif aux réformes de leurs systèmes bancaire et financier<sup>1</sup>. La grille de lecture retenue pour appréhender et visualiser la mécanique de ces transformations bancaire et financière retient quatre (04) niveaux d'observation conformément au plan suivant:

- 1- **Les structures:** l'observation concerne l'état du système bancaire et financier, le poids du public et du privé, degré de concurrence, le taux de bancarisation, le marché monétaire, le marché financier et son taux de capitalisation boursière, ainsi que les modes de financements.
- 2- **Les mesures** majeures prises dans le cadre de ces réformes et qui concernent les aspects liés au niveau des privatisations, les degrés d'ouverture de leurs marchés monétaire et financier, la circulation des capitaux, le contrôle et la nature systèmes des changes mis en place.
- 3- **La politique monétaire** conduite pendant cette période de réformes (1990-2003): l'observation concerne l'identification de la nature de ces politiques, le niveau du contrôle prudentiel, les politiques de taux d'intérêt, les restructurations et l'assainissement du capital des banques, ainsi que le rôle des banques centrales.
- 4- **Les résultats**, il s'agit à ce niveau de relever et d'examiner les principaux résultats obtenus à l'issue de ces processus de réformes. Les aspects liés aux performances de ces systèmes en cours de transformation tels que la liquidité, la rentabilité, le risque et l'essentiel de l'impact macro-économique sont mis en exergue.

✓ **Maroc: Déréglementation et intégration...**

---

<sup>2</sup>Systeme bancaire et financier en Algerie est sclérosé,rudimentaire avec plus de O5 Milliards de dollars de créances douteuses .

Cette synthèse consiste à décrire le processus des réformes bancaires et financières entreprises particulièrement à partir de 1990, dans un contexte macro-économique assaini par une longue période d'ajustement structurel (1984-1992) afin d'engendrer une reprise de croissance et une intégration internationale souhaitée.

La période 1990-2003<sup>2</sup>, comptabilise un taux de croissance annuel moyen de 3,7% dont le trend est très irrégulier, avec une reprise constatée à partir de 1998 (7,6%), un taux de chômage de 18,3% en moyenne sur la période avec l'existence d'un important secteur informel, une inflation contenue avec un taux moyen de 1,8% sur la période 1996-2003, un volume d'exportation relativement stable de 27% en moyenne par rapport au PIB, un flux d'investissement direct étranger annuel moyen de 650 millions de \$ et un PIB moyen par habitant (PPA) avoisinant les 3200\$.

Le système bancaire et financier marocain avant les réformes était régi par la loi bancaire de 1967. C'était un secteur bancaire spécialisé, compartimenté, avec une politique d'encadrement du crédit, utilisant des coefficients d'emploi obligatoire, des taux d'intérêt administrés, en gros, un mode de financement caractéristique d'une économie d'endettement. C'est vers une économie de marché de capitaux que les réformes entreprises à partir de 1990 souhaitent faire évoluer ce système bancaire et financier. L'efficacité, la concurrence, la réduction des coûts d'intermédiation, la modernisation, l'attractivité, la libéralisation et l'ouverture sont les principales dimensions annoncées de cette stratégie de réforme.

### **1- Les structures:**

Le réseau bancaire marocain de taille modeste se compose de 17 banques dont 14 banques commerciales et 3 banques de développement est un système ouvert sur l'étranger avec la présence de banques comme la société générale et le crédit lyonnais, la BNP, le crédit agricole, connaît un taux de bancarisation de 15%, à usage de moyens de paiement diversifiés et recommandés (chèque de banque, virement swift, crédit documentaire..). Il se caractérise aussi par une forte concentration (les trois premières banques détiennent plus de 50% du marché en 2002 ("groupe banque populaire" avec 22%, banque commerciale du Maroc avec 16% et la BMCE avec 14%). Quant au secteur financier, il se force à développer une intermédiation financière par une série de mesures.

D'une façon générale, les réformes engagées à partir de 1990, notamment à travers la loi bancaire du 06/07/1993 relative aux banques et établissements de crédit :

- consacre la notion de "banque universelle" qui abandonne la spécialisation, la levée de l'encadrement du crédit, la suppression des emplois obligatoires (1992-98),
- prône la libéralisation progressive des taux d'intérêt créditeurs à partir de 1985 et des taux débiteurs à partir de 1990,
- développe une extension du réseau bancaire (ouverture de comptes et guichets, développement de la monétique, offre de nouveaux produits tels les

---

<sup>2</sup> la période de référence des indicateurs macro-économiques est 1990-2001, en général et accessoirement elle est étendue à 2003 selon la disponibilité des données pour certains indicateurs. Par ailleurs le taux d'inflation est toujours donné sur la période 1996-2003, voir tableau en annexe présenté pour chacun des pays.

certificats de dépôts et nouvelles techniques de crédit), ainsi qu'un développement de la micro- finance à partir du milieu des années 90; depuis 1999, le micro-crédit est réglementé avec un montant maximum des prêts fixé à 50.000 Dirhams, environ 5000 euros.

- renforce l'autonomie de la banque centrale et de ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision
- redéfinie la composition et les attributions du comité des établissements de crédit (CEC), du conseil national de la monnaie et de l'épargne (CNME) et de la commission de discipline des établissements de crédit (CDEC).

## 2- Les mesures

Les multiples mesures prises dans le cadre de ce processus de réformes ont trait majoritairement à l'élargissement et au développement du marché financier (1993-2003). Nous pouvons citer :

- La transformation de la bourse de Casablanca en société de droit privé (1993) et la création de sociétés de bourse (au nombre de 15) agréées par le Ministère des finances dont les fonctions majeures sont la garde, la placement de titres et la gestion de portefeuille.
- Le développement de l'intermédiation financière, à travers la multiplication des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) dont le nombre est passé de 5 en 1995 à 154 en 2001. Ces organismes à côté d'autres comme les fonds communs de placement, les SICAV, jouent un rôle important pour canaliser et drainer l'épargne des ménages. Ils gèrent par ailleurs un actif de l'ordre de 43,5 milliards de Dirham.
- La création en 1997 d'un dépositaire central "Maro-clear" pour la conservation des valeurs mobilières inscrite en compte afin de faciliter la circulation pour le compte des souscripteurs.
- Le passage en 1998 de la cotation à la criée à la cotation électronique à la bourse de Casablanca et on ramène le délai de dénouement des transactions de 5 à 3 jours.
- La titrisation en 1999 des créances hypothécaires bancaires pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du logement.
- La création en 2000, du "nouveau marché" ouvert aux PME/PMI à fort potentiel de croissance.
- La supervision de l'activité boursière par le conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) qui est une autorité de contrôle chargée de veiller au bon fonctionnement et à la transparence du marché boursier, d'assurer la protection des épargnants et des investisseurs et de veiller à la diffusion de l'information par les personnes morales qui font un appel public à l'épargne.

En matière de réglementation, de contrôle prudentiel et de gestion du risque bancaire, les lois de 1993 et de 2003 (loi 34-03) prônent davantage de rigueur et de durcissement. Les mesures suivantes confirment l'action.

- L'obligation de l'institution d'un contrôle interne et externe (juillet 2002).
- L'élargissement du rôle des commissaires aux comptes dont le contrôle est étendu à la vérification du respect par les établissements de crédit des dispositions comptables et prudentielles et effectuent une évaluation du contrôle interne.
- La révision des règles régissant la gestion des crises: désignation par la gouverneur de la banque El-Maghrib d'un administrateur provisoire et en cas de situation irrémédiablement compromise, il est opéré une liquidation judiciaire avec nomination du liquidateur par la tribunal sur proposition du gouverneur.
- La création d'une commission de coordination des organes de supervision du secteur financier .
- L'alignement de la comptabilité des établissements financiers sur les normes internationales.
- La gestion des risques selon les normes internationales (comité de Bâle): ratio Cooke (8%), coefficient de division des risque, classification et provisionnement des créances.
- La consolidation de l'assise financière des banques et établissements de crédit par le relèvement du capital social minimum et les fonds propres nets.

### **3- La politique monétaire :**

Les réformes engagées induisent une politique monétaire prudente sous la conduite de la banque centrale grâce à une manipulation des taux d'intérêt (baisse progressive des taux directeurs) et une intervention sur le marché monétaire. Les objectifs essentiels restent la maîtrise de l'inflation (10% en 1990 à 2,8% en 2002), de l'endettement (35% du PIB, fin 2002), et une politique du Dirham fort.

- Ouverture du marché monétaire en 1984, en 1989 il est ouvert au Trésor pour financer son déficit par adjudication des bons du Trésor, par la suite ce marché s'est ouvert graduellement aux établissements financiers, aux compagnies d'assurances, aux entreprises publiques et privées et enfin aux personnes physiques et les non résidents en 1995.
- Refinancement des banques: en 1995 refonte des modalités de refinancement des banques par banque El-Maghrib. Ce refinancement est basé exclusivement sur les appels d'offres hebdomadaires à 7 jours et les avances à 5 jours.

- Mise en place en 1999, d'un système d'achat et de vente de bons du Trésor sur le marché secondaire et reprise des liquidités, c'est-à-dire on offre aux banques la possibilité de placer auprès de la banque centrale pour une durée qu'elle fixe les excédents de trésorerie (sur -liquidités) sous forme de dépôts rémunérés. Ces sur- liquidités découlent des privatisations des Télécommunications (GSM 1999 et ouverture du capital de Maroc Télécommunication en 2001) et de la croissance des transferts de l'immigration.
- Manipulation des taux d'intérêt: le taux du marché interbancaire évolue à l'intérieur d'une fourchette qui définit les "taux directeurs " de banque El-Maghrib, ces taux s'appliquant à l'allocation des ressources aux banques dans le cadre des avances et reprises des liquidités. La manipulation des taux directeurs est l'instrument de contrôle de l'évolution de la masse monétaire et de la politique du crédit.

En ce qui concerne le système de change, malgré l'engagement du Maroc à construire une économie ouverte et intégrée à l'économie mondiale, le régime adopté est hésitant entre un régime de parité fixe et un flottement relatif contrôlé. Après la dévaluation du Dirham en 1990, on note:

- En 1996, la création du marché des changes et l'abandon de la centralisation des devises par la banque El Maghrib. Cette libéralisation du marché des changes a permis aux banques d'animer le marché interbancaire et de répondre dans un cadre concurrentiel aux besoins du marché.
- En Avril 2001, le réaménagement du panier de cotation du Dirham en faveur des monnaies européennes et ce en adaptation à l'accord d'association avec l'union européenne.
- En Mai 2002, afin de renforcer la libéralisation et l'ouverture du marché, on adopte l'extension à une année de la durée maximale des contrats d'achat de devises à terme et l'autorisation de dépôts et placement en devises auprès de banques étrangères.

#### **4- Les résultats**

Pour conclure, le processus de réformes des systèmes bancaire et financier engagé au Maroc dans la décennie 90 après l'adoption d'un long programme d'ajustement et de stabilisation macro-économique est marqué par les résultats suivants:

- Une inflation contenue (1,7% en moyenne sur la période)
- Un taux de croissance de la masse monétaire relativement en baisse (un taux de croissance de M2/PIB de 11,2% en moyenne sur la période).
- Une baisse relative des taux d'intérêt (5,6% en moyenne sur la période. Ils étaient de 11,4% en 1993).
- Un volume du crédit octroyé au privé de l'ordre de 43,7% en moyenne
- Une relative stabilité du taux de change (9,63 Dirham pour un Dollar en moyenne sur la période).

## ✓ Tunisie: Une mutation en cours...

Le processus des réformes engagées depuis 1986 consacre des objectifs de stabilisation macro-économique, de privatisation et de désengagement de l'Etat, en ayant recours à une politique monétaire prudentielle avec des objectifs de croissance contenue (8 à 8,5% par an) de la masse monétaire et du taux d'inflation (2,5% en 2004), ainsi qu'une gestion flexible du taux de change du dinar tunisien.

La période 1990-2001 comptabilise un taux de croissance annuel moyen de 5,03%, avec un trend assez régulier, avec un taux de chômage estimé pour quelques années de la période à 15,3%, une inflation contenue de 2,9% en moyenne sur la période 1996-2003, un volume d'exportation relativement stable de 39,6% en moyenne en pourcentage du PIB, un flux d'investissement direct étranger de 400 millions de \$ et un PIB moyen par habitant en progression qui avoisine les 5000 \$.

### 1- Les structures

Le système bancaire et financier tunisien est de petite taille, relativement développé. Il comprend la banque centrale de Tunisie (BCT), les banques commerciales au nombre de 17, les établissements financiers comprenant les établissements de leasing, les sociétés de factoring (2), les banques d'affaires (2), les banques spécialisées ou à statut particulier telles que les banques de développement (2), les banques of shore (8) et les bureaux de représentation étrangère (9).

Ce système bancaire en cours de transformation est dominé par les banques publiques (STB, BNA, CNA), avec un secteur privé restreint mais plus performant. Les réformes engagées consacrent "la banque universelle", un système de télé-compensation pour toutes les opérations de paiement, le développement de la monétique et le développement des moyens de paiement diversifiés tels que les virements swift, les lettres de change, les billets à ordre, la remise documentaire, le crédit documentaire, toutefois, les chèques d'entreprise et les chèques de banque sont soumis à certification.

En ce qui concerne le marché financier, bien que modeste connu d'importantes transformations au niveau de ses structures et de ses produits, il est géré par une structure de droit privé, le conseil du marché financier (CMF), qui régleme le secteur et contrôle les opérations.

La cotation en bourse est effectuée de façon électronique, 46 entreprises sont cotées à la bourse de Tunis, les investisseurs étrangers détiennent 21% de capitalisation boursière. Si l'acquisition des actions en bourse par des étrangers est supérieure à 50%, elle est soumise à autorisation. L'intermédiation financière, quant à elle voit la multiplication des sociétés d'investissement à capital fixe (SICAF), des SICAV, des sociétés privées de capital risque (SICAR), on enregistre 158 sociétés fin 2002.

### 2- Les mesures:

La loi bancaire N° 94/25 du 07/02/1994 qui modifie et complète la loi du 07/12/1967 régleme l'activité bancaire et l'activité relative au leasing (loi 94/89 du 26/07/1994). Cette réglementation consacre les règles prudentielles, les ratios de solvabilité selon les normes

internationales (comité de Bâle), les ratios de couverture des engagements par les fonds propres arrêtés à 8% et la garantie des dépôts et des prêts.

Parmi les mesures liées au cadre juridique et institutionnel ayant un impact sur la réglementation et le contrôle bancaire, on peut noter:

- la loi sur la consolidation (2004)
- la loi contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme (2004)
- l'amélioration de la supervision bancaire par l'augmentation des provisions des créances douteuses.
- Et enfin la création au niveau de la BCT d'une direction générale de la stabilité financière (DGSF) avec une assistance du FMI en matière d'assistance technique pour la supervision bancaire.
- Pour ce qui est des mesures relatives à l'ouverture du système, on peut noter la réglementation des capitaux pour les non résidents, la liberté de transfert des revenus du capital et la réduction de l'obligation de cession des devises par la BCT de 50 à 30%.

### **3- La politique monétaire:**

La politique monétaire menée par la banque centrale de Tunisie a pour objectifs de préserver la valeur de la monnaie nationale grâce à une maîtrise du taux d'inflation proche de celui observé dans les pays partenaires et concurrents. On constate une tentative de corréliser la croissance de la masse monétaire à celle de l'activité économique.

La conduite de cette politique monétaire repose sur la manipulation du taux d'intérêt, comme instrument de régulation. Les taux d'intérêts sont librement fixés par les banques et le taux du marché monétaire constitue le taux d'intérêt de référence pour les banques dans la détermination de leur taux d'intérêt débiteurs et créditeurs.

- libéralisation progressive des taux d'intérêt: Janvier 1987, libéralisation des taux créditeurs et des taux débiteurs dans une marge de 3% autour du marché monétaire; en juin 1994 libéralisation totale des taux débiteurs appliqués aux activités non prioritaires (circulaire N°94/08 du 07/06/1994), en 1996, libéralisation des taux débiteurs quelle que soit l'activité (circulaire N°96/15 du 29/11/1996).
- Le réescompte en tant que technique de refinancement a été supprimé en novembre 1996 avec l'élimination de la bonification des taux d'intérêt.
- Les échanges de liquidités entre les banques se font en totalité dans le cadre du marché monétaire, la régulation du marché étant assurée par la BCT (circulaire N°2001/05 du 16/02/2001).
- Le marché monétaire est le lieu de contrôle de la croissance de la masse monétaire (M2) grâce à une manipulation des réserves obligatoires afin de compléter les actions de régulation des liquidités des banques (circulaire N°2002/05 du 06/05/2002).

- Le marché monétaire adopte un système d'appel d'offres hebdomadaires pour le refinancement des banques avec des prises de pension à 7 jours afin d'accroître la liquidité des banques.
- On consacre le développement des informations sur les évolutions des agrégats de la masse monétaire (M2, M3, M4) afin d'orienter les anticipations et les projections des agents.
- Diversification des titres du marché monétaire (certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons du trésor cessibles dont la pension est d'une durée de 3 mois par voie d'appel d'offre.
- En ce qui concerne le système des changes, l'engagement de la Tunisie à ouvrir son pays, a fait qu'elle a adopté un régime de change intermédiaire, avec un Dinar tunisien soumis à un flottement dirigé. Globalement ce régime de changes n'est pas sous pression du fait de l'absence de chocs notables. On a mis en place par ailleurs une réglementation des capitaux pour les non résidents, le marché des changes assurant les opérations d'achats et de vente de devises.
- Aussi depuis 1994, le Dinar tunisien est convertible pour les opérations courantes, Les transferts de capitaux (revenues du capital, bénéfiques, rémunérations, dividendes, intérêts au titre d'emprunt, transferts relatifs aux opérations commerciales) sont libres. Sont également libres les transferts au titre du produit réel net de la cession ou de la liquidation des capitaux investis grâce à une importation de devises.

#### **4- Les résultats**

En conclusion, les réformes du système bancaire et financier engagées en Tunisie à partir de 1986 suite à un programme d'ajustement structurel qui sont toujours en cours laissent apparaître les résultats suivants :

- une inflation relativement contenue (2,9 en moyenne sur la période)
- une croissance de la masse monétaire fluctuante pour un taux moyen sur la période de 10,1% avec des pics en 1997 (16,5%) et en 1999 ( 18,8%) !
- une multiplicité des taux d'intérêt pour une moyenne de l'ordre de 6%
- un volume du crédit octroyé au privé de l'ordre de 64,2% en pourcentage du PIB, avec une augmentation de plus de 10 points sur la période
- et enfin, une sensible dépréciation du taux de change, passant de 0,8 DT pour un dollar en 1990 à 1,44 DT pour un \$ en 2001, soit un taux moyen sur la période de 1,07 DT pour un \$.

## **Pologne: Une restructuration et une consolidation en cours ...**

Le processus de réformes en cours, entamés au début des années 90, dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) font de la Pologne et de la Hongrie les leaders avec un indice<sup>3</sup> de 3,7 dans l'avancement des transformations initiées. Plusieurs domaines ont été touchés par ces transformations, tels que les marchés, les assurances, la transparence, le contrôle et la supervision bancaire, la lutte contre le blanchiment de l'argent et enfin la sécurité juridique. Quatre objectifs majeurs sont retenus :

- privatisation des secteurs bancaire et financier
- libéralisation complète des mouvements de capitaux, notamment l'ouverture du capital des banques aux investisseurs étrangers.
- Le développement des marchés financiers
- Et la modernisation et l'amélioration de l'efficacité du système bancaire.

Pendant la période 1990-2001, La Pologne a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 3,5%, avec un trend assez irrégulier, un taux de chômage de 12,4% en moyenne, atteignant 20% en 2002, une forte inflation de 9% en moyenne sur la période 1996-2003, un volume d'exportation assez stable sur la période, d'un taux moyen de 25,3% en pourcentage du PIB, un flux en progression forte d'investissement direct étranger surtout à partir de 1995, avec un flux moyen de 3,8millions de \$ et un PIB moyen par habitant en progression qui avoisine 7200 \$.

### **1- Les Structures**

Globalement, le secteur bancaire et financier polonais, se caractérise par une forte concentration du capital (2 à 3 banques contrôlent 80% du marché), une nature publique de la propriété pour 30% des banques, une grande ouverture du capital aux étrangers, 70%, une faible intermédiation financière pour des marchés financiers peu développés. En effet, le marché des actions à l'instar des autres pays candidats à l'Union européenne ne représente que 18% du PIB contre 87% dans les pays de la zone euro, une insuffisance du cadre réglementaire et un important financement extérieur.

Le réseau bancaire polonais est dense, il est composé de 71 banques commerciales (95% du secteur bancaire en termes de bilan, de 642 banques coopératives). En fait le système combine une structure concentrée de grandes banques (PKO-BP avec un bilan de 22 milliards d'euros, groupe Pekao, BPH PBK) et d'un grand nombre de petits établissements (PBPH, PBK...). C'est un système bancaire majoritairement sous contrôle privé (83% du capital est privé en 2001 contre 51% en 1995), surtout étranger (70%). La concurrence est accrue, ce qui contraint une rentabilité bancaire jugée d'un bon niveau (le produit net bancaire rapporté au bilan moyen est 6,4% entre 1996 et 2000).

---

<sup>3</sup> ...Alors qu'il n'est que de 2 pour la Roumanie...Cet indice indique l'avancement des réformes des marchés financiers, il est établi par la BIRD selon une échelle de 1 à 4,3 (Eurostat, 2001).

## **2- Les mesures :**

D'une manière générale, la convergence et la relative similitude des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) d'une part et leur objectif d'adhésion à l'Union européenne a contraint ces pays à adopter une réglementation et une supervision bancaire conforme aux normes de la zone Euro, avec quelques particularités.

Parmi ces mesures, on relève :

- La mise en place d'un système de compensation qui permet aux entreprises d'effectuer leur règlement rapidement sur l'ensemble du territoire national.
- Le renforcement des règles de solvabilité, ce qui a permis une consolidation et un assainissement du secteur bancaire.
- L'amélioration de l'évaluation du risque de crédit, ce qui a entraîné une croissance du crédit domestique.
- et pour ce qui est de la lutte contre le blanchiment de l'argent qui reste un souci afin de se conformer aux directives européennes fait de cette question une préoccupation croissante des PECO dans leur ensemble. Ainsi les mesures du dispositif mis en places ont :
  - L'identification du client ou du contractant sur les opérations supérieur à un certain montant.
  - La création d'organismes spécialisés pour centraliser et gérer les déclarations de soupçons
  - L'aménagement du code pénal et les conditions de poursuite judiciaire
  - Un double système de coopération au niveau national entre les ministères des finances, de l'intérieur, de la justice et de la banque centrale et au niveau international, signature entre les autorités prudentielles de la convention de Strasbourg.

## **3- La politique monétaire :**

La Pologne a conduit une politique monétaire très restrictive afin de freiner l'inflation qui a pesé sur la demande intérieure et provoqué une forte surévaluation du zloty, accompagné d'une forte baisse des taux d'intérêt en 2001 (les taux longs étaient supérieurs à 10% contre 5,2% dans la zone euro), ils ont été ramenés à 6,9% .

Du point de vue de l'ouverture du marché de capitaux, les marchés financiers restent peu développés malgré la libéralisation des mouvements de capitaux. Les investisseurs étrangers ne détiennent que 30% de la capitalisation boursière. Le régime des changes est flottant avec un système à "crémaillère" et effet d'annonce, une tendance au rattachement de la monnaie locale à l'euro dans son intégralité alors qu'elle n'était que de 70% dont 30% au dollar en 2000. Il faut noter également la vulnérabilité à l'évolution du taux de change.

#### **4 – Les résultats :**

Le processus de restructuration et de consolidation entrepris en Pologne jusqu'à la veille de son adhésion à l'Union européenne a eu comme impact dans les domaines bancaire et financier, les résultats suivants :

- une inflation moyenne assez forte de 10%
- un volume de crédit au privé en % du PIB bien que modeste avec un taux moyen de 15% sur la période est en nette passant de 11% en 1991 à plus de 25% en 2001.
- Des taux d'intérêt bien qu'ayant considérablement baissé de 41,7% en 1990 à 11,8% en 2001 avec un taux moyen jugé très élevé de 21% sur la période !
- et enfin un taux de change assez stable à partir de 2001 avec un taux de change moyen sur la période 2001-2003 de 3,85 Zloty pour un \$.

## Synthèse générale :

Pour conclure ce survey par pays sur les principales transformations bancaires et financières opérées dans le panel de pays choisis, nous proposons une synthèse sous forme de tableau qui résume les faits majeurs de ce processus de réformes de l'axe en question selon le plan adopté pour l'exposé de chaque pays. Avant cet exercice, nous synthétisons sommairement les caractéristiques essentielles.

En gros les réformes ont débuté à la fin des années 80 (Tunisie : 1986, Pologne :1987, Maroc :1990, ) et se sont poursuivies dans les décennies 90 et 2000. Tous ces pays ont adopté ou réformé leur loi bancaire. Les anciens systèmes bancaires et financiers de ces pays dans leur majorité ont été des systèmes d'une "économie de crédit ou d'endettement". Ces pays s'attachent à travers ces réformes à mettre en place "un système de financement par les marchés de capitaux".

Les caractéristiques majeures que l'on peut identifier dans ces processus de transformations du secteur bancaire et financier sont :

- La prédominance du secteur bancaire dont la nature publique de la propriété du capital reste importante, elle l'est davantage pour le Maroc, et la Tunisie, relativement qu' en Pologne où le secteur privé bien que dominant, reste émiété. L'efficacité de ce secteur bancaire demeure faible et insuffisante à l'exception de la Pologne, les prêts sont en majorité à court terme et financent essentiellement le commerce, quant au crédit à la consommation il se développe notamment dans le logement et la voiture....
- Le retard dans le domaine de la modernisation et de l'innovation bancaire pour les produits et les services financiers proposés, notamment pour les pays du Maghreb..
- Des actions de refinancement , de restructuration et d'assainissement L'élargissement du marché monétaire à tous les agents comme c'est le cas au Maroc et en Tunisie.
- Une libéralisation du secteur bancaire et financier dont les rythmes sont différents selon les pays , plus limitée au Maghreb concernant les taux d'intérêt, meilleure pour le crédit, un effort concernant la libéralisation de la concurrence bancaire notamment par la suppression relative des limites à l'installation des banques privées domestique et étrangères.
- Les marchés financiers restent peu développés avec des niveaux de capitalisation médiocres, les marchés obligataires primaires et secondaires ont été lents à se développer du fait de la rareté relative des grandes entreprises privées ( Maroc, Tunisie).

- La faiblesse de l'intermédiation financière et du développement de l'épargne institutionnelle.
- Enfin, les processus de privatisation demeurent longs et difficiles à l'exception de la Pologne et un effort d'adaptation de la réglementation concernant le contrôle prudentiel conformément aux normes internationales.

## Synthèse générale des réformes des systèmes bancaire et financier

Aspects de la réforme Pays	Structures	Mesures	Politique monétaire	
<b>Maroc</b>	- Secteur Public dominant - Marché monétaire ouvert à tous les agents - Marché financier en développement - loi bancaire 1993, 2003	- privatisation lente - libéralisation partielle - intermédiation financière - contrôle prudentiel - réglementation normalisée 1995-2003	- prudente - libéralisation contrôlée des taux d'intérêt - régime de change : flottement administré	- croissance - inflation co - chômage é - rentabilité bancaire n - faible banc
<b>Tunisie</b>	- Secteur Public dominant - Marché monétaire ouvert à tous les agents - Marché financier en cours de transformation - loi bancaire 1994, 2004	- privatisation lente - libéralisation partielle - intermédiation financière - contrôle prudentiel - réglementation normalisée - liberté de transfert de Kx	- prudente - libéralisation contrôlée des taux d'intérêt - régime de change : flottement administré	- croissance - inflation co - chômage é - rentabilité bancaire f - faible banc
<b>Pologne</b>	- Secteur privé dominant - secteur public en recul 30% - Marché financier en développement - loi bancaire 90	- privatisation appréciable - libéralisation quasi- totale - restructuration, assainissement - contrôle prudentiel - réglementation normalisé - modernisation du secteur	- restrictive - manipulation des taux d'intérêt - régime de change intermédiaire avec effet d'annonce	- croissance - inflation él - chômage f - rentabilité système ba

### Maroc: Impact macro-économique, Tableau 1

### Annexe

Indicateurs économiques	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Tx de en % croissance	4,03	6,89	4,03	-1,01	10,36	-6,58	12,21	-2,22	7,67	0,03	0,87	6,5	4,5	5,5
CPI	74,6	80,6	85,2	89,6	94,2	100	103	104	106,9	107,6	109,7	110,3		
Tx de en % chômage	15,8	17,3	16	15,9	-	22,9	18,1	16,9	19,1	22	-	19,5		
Exportation d' IDE	26,4	24,1	25,1	26,1	24,9	27,4	26,3	28,5	27,8	30,1	31,2	30,4		
PIB/tête	165	295	390	468	527	320	327	1070	313	831	368	2730	428	
PIB/tête	2750	2960	2880	2870	3140	2980	3310	3170	3320	3340	3400	3600		
Indicateurs Monétaires et financier	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
M2/ PIB %	49,2	51,3	57,7	61,1	59,5	64,0	60,3	67,5	69,2	74,4	79,4	81,0		
Tx de croissance de M2/an	21,5	16,8	9,25	7,94	10,2	7,04	6,57	16,2	6,03	10,3	8,44	14,1		
Réserves de change	-1700	-960	-790	-440	-510	883	-320	-560	-250	-1600	416	-3800		
Crédit au privé %	34,0	37,4	41,9	44,3	43,0	47,9	45,9	48,1	50,0	54,1	58,64	53,96		
Crédit, Etat	-4,93	2,33	3,15	2,69	3,67	5,13	1,21	4,65	-0,19	-3,97	3,59	1,06		
Taux d'intérêt	8,5	8,5	8,5	11,49	8,8	8,3	8,29	7,62	7,26	6,38	5,15	5,03		
Taux de change	8,71	8,54	9,30	9,2	8,54	8,72	9,53	9,60	9,80	10,63	11,30	11,6	10,4	9,04

#### Légende:

- CPI : indice des prix à la consommation, base 100 en 1995, \* Moyenne de l'inflation sur la période 1990-2003
- X: Exportation en % du PIB
- IDE: flux nets d'IDE en millions de \$ US
- PIB/Tête: PIB par habitant PPA en \$ US
- RC : variation nette des réserves de change

- Taux de change: cours de la monnaie nationale pour 1 \$ US
- Crédit au privé: Crédit domestique au privé en % du PIB
- Crédit, Etat : croissance annuelle des crédit à l'Etat en % de M2

## Tunisie: Impact macro-économique ,Tableau 2

Annexe

Indicateurs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Tx de croissance	7,95	3,90	7,80	2,19	3,29	2,31	7,05	5,44	4,75	6,07	4,71	4,91		
CPI	75,5	81,7	86,4	89,9	94,1	100,0	103,7	107,5	110,9	113,8	117,2	119,4		
Tx de chômage											15,3			
Exportation	43,5	40,4	39,5	40,4	44,86	44,65	42,1	43,76	42,96	42,21	44,01	47,58		
IDE	77,5	122	521	562	426	270	237	333	651	347	751	457		
PIB/tête	3710	3890	4300	4440	4580	4720	5050	5210	5330	5700	6120	6390		
Indicateurs Monétaires et financier	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
M2/PIB , %	49,7	47,6	44,8	44,9	44,6	44,5	43,6	45,1	46,8	47,8	51,8	54		
Tx de croissance de M2/an	7,64	5,8	8,33	6,13	8,06	6,57	13,3	16,5	5,44	18,8	14,1	10,69		
Réserves de change	-330	18,3	-190	-67	-530	-97	-440	-390	138	-740	205	-290		
Crédit au privé	55,1	53,7	66,2	67,2	67,6	68,6	63,2	64,7	65,8	65,1	66,2	67,9		
Crédit, Etat	1,8	0,8	-1,9	-1,6	-1,1	-1,2	-1,3	3,4	-1,1	4,98	5,55	-0,96		
Taux d'intérêt											6			
Taux de change	0,88	0,92	0,88	1,00	1,01	0,95	0,97	1,11	1,14	1,19	1,37	1,44		

- Légende:** - X: Exportation en % du PIB
- CPI : indice des prix à la consommation, base 100 en 1995, \* Moyenne de l'inflation sur la période 1996-2003
  - IDE: flux nets d'IDE en millions de \$ US
  - PIB/Tête: PIB par habitant, PPA en \$ US courant
  - RC : variation nette des réserves de change en millions de \$ US
  - Taux de change: cours de la monnaie nationale pour 1 \$ US
  - Crédit au privé: Crédit domestique au privé en % du PIB \*\* étant donné l'absence de données par année, le chiffre donné est une estimation
  - Crédit, Etat : croissance annuelle du crédit à l'Etat en % de M 2

## Pologne : Impact macro-économique, Tableau 4

Annexe

Indicateurs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Tx de croissance		-7,0	2,6	3,8	5,2	7,0	6,0	6,8	4,8	4,1	4,0	1,0	1,4	3,7
CPI	16,7	29,5	42,8	58,6	78,1	100,0	119,8	137,9	154,0	165,3	182,1	192,1		
Tx de chômage	6,5	11,8	13,3	14,0	14,4	13,3	12,4	11,2	10,7	12,5	16,7	18,5	19,9	
Exportation	28,6	23,5	23,7	22,9	23,8	25,4	24,3	25,5	28,2	26,1	29,3	29,1		
IDE	89	298	665	1700	1850	3620	4450	4860	6050	7240	9320	5800	4120	
PIB/tête	5760	5360	5580	5860	6300	6910	7330	7800	8110	8620	9320	9450		
Indicateurs monétaires et financier	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003

M2/PIB, %	23,5	27,9	29,2	31,1	29,7	29,5	31,1	33,1	35,9	39,4	40,7	43,9		
Tx de croissance de M2/an	160	36,9	57,5	36,0	28,2	25,0	30,9	29,1	25,2	19,3	11,8	15,0		
Réserves de change	-1900	1150	-620	-240	-910	-9800	-3800	-3000	-5900	423	-360	428		
Crédit au privé	3,06	11,1	11,4	12,2	11,3	11,9	14,7	16,6	18,8	22,4	24,5	25,5		
Crédit, Etat	75,6	52,3	44,4	32,7	22,9	6,24	9,23	8,0	4,36	1,48	-6,72	4,14		
Taux d'intérêt	41,7	53,5	37,7	34,0	33,4	26,8	20,0	19,4	18,2	11,2	14,2	11,8		
Taux de change												3,96	3,84	3,75

- Légende:**
- Exportation : exportations en % du PIB
  - CPI : indice des prix à la consommation, base 100 en 1995, \* Moyenne de l'inflation sur la période 1996-2003
  - IDE: flux nets d'IDE en millions de \$ US
  - PIB/Tête: en \$ US courant
  - RC : variation nette des réserves de change en millions de \$ US
  - Taux de change: cours de 1000 livres turques pour 1 \$ US
  - Crédit au privé: Crédit domestique au privé en % du PIB
  - Crédit, Etat : croissance annuelle du crédit à l'Etat en % de M2

## **2ème partie : quels enseignements peut-on tirer des expériences étrangères pour moderniser le système bancaire Algérien?**

L'ensemble des pays considérés ont adopté des politiques monétaires conservatrices reposant sur l'indépendance de la Banque Centrale et la lutte à l'inflation comme objectif prioritaire.

La tendance a été à l'assouplissement du contrôle des changes, mais des entraves importantes demeurent encore. (Par exemple la problématique du taux de change en Algérie ne semble pas être inscrite parmi les réformes financières).

Des efforts importants ont été déployés pour mettre en place un régime fiable de surveillance du secteur bancaire et protéger les épargnants.

La plupart des pays étudiés ont aussi développé un marché boursier local dont l'ampleur et le niveau d'activité varie en fonction de la taille du secteur privé national.

### **2-1 L'enseignement que l'on peut tirer des expériences étrangères :**

Les banques sont des *institutions financière* alors que le marche financier fait principalement référence à des *instruments d'épargne et de financement*. Dans l'éventail relativement considérable des instruments financiers existant ( et dont la liste s'allonge chaque jour), certains relèvent plus ou moins exclusivement des banques (le dépôt bancaire par exemple) alors que d'autres relèvent d institutions financières différentes (les assurances, par exemple) dont le domaine est formellement interdit aux banques. Et **I'activité** de base des banques se

déploie entièrement sur les marchés financiers. Bref. Les banques sont des parties dans un tout plus vaste, celui des marchés financiers.

Cette question n'en est pas une de sémantique, mais de substance, particulièrement en matière de réforme économique. Elle revient à poser une question fondamentale : pour promouvoir le développement d'une économie de marché. L'Etat doit-il se préoccuper de l'émergence et du développement des institutions financières, ou de l'émergence et du développement des instruments de financement? La réponse est simple : les deux... mais dans une perspective très différente l'une de l'autre!

Ce qui intéresse l'Etat dans les institutions financières, c'est leur **solidité** financière. la transparence de leurs activités, l'honnêteté de leurs rapports avec leurs clients et leurs concurrents la protection du public et la confiance qu'elles inspirent. Donc pour l'essentiel une fonction de surveillance.

Le point de départ est le constat que les outils financiers sont des rouages indispensables au fonctionnement de l'économie dans son ensemble :

Le mécanisme principal de la mobilisation de l'épargne et de son allocation optimale dans les investissements les plus productifs.

La diversité des instruments financiers, leur disponibilité par rapport aux agents économiques leur degré de liquidité et la profondeur de leur marché spécifique sont les caractéristiques qui importent le plus sur ce plan.

On comprend facilement la nécessité d'avoir des banques financièrement solides et honnêtes, et donc de garder ces institutions sous hautes surveillances.

On comprend moins bien le coût en termes de limites au développement d'un secteur financier incomplet, sous dimensionné et qui fonctionne mal. Le secteur bancaire en est l'illustration la plus répandue. Les banques commerciales ordinaires recueillent des dépôts qu'elles transforment dans un cadre bien défini en prêts. Ce faisant, elles font une double contribution au fonctionnement de l'économie de marché :

- 1- elles servent de base d'assise à tout système moderne de paiement , les transactions peuvent se régler par un jeu d'écritures sans échanges de billets de banque. L'alternative est l'économie « au cash » avec son rythme de transaction lourd , son système archaïque de paiements. L'économie « au cash » est la caractéristique de base du secteur informel et la bancarisation des transactions est l'instrument privilégié du passage de l'informel au formel.

2- Elles sont la source de crédit « ordinaire » de proximité et normalement la plus accessible de financement pour les entreprises, les communes, les agriculteurs et les ménages... ! L'alternative est l'argent de familles et le prêt usuraire. Si le système de paiement interbancaire n'est pas efficace, l'utilité principale d'un compte en banque est pratiquement éliminé pour l'ensemble des petits et moyens déposants.

Tout cela donne une idée du caractère éminemment transversal de la réforme bancaire pour notre pays.

Certaines réformes ont une importance considérable du fait de leur impact étendue dans l'économie et dans la société toute entière. C'est le fait en particulier du développement du secteur bancaire et de la bancarisation<sup>4</sup> des transactions, qui permet entre autre de mobiliser l'épargne locale aux fins de développement, d'éliminer les lenteurs et les inefficacités propre à l'économie informelle.

Il faut donc rapidement bancariser les établissements solvables et draguer le secteur informel qui fait que des opportunités et des tranches du marché ou du business échappent à la banque. Il faut faire fondre le marché informel en prenant des mesures pour faire en sorte que ce marché stagne ou s'éteigne.

L'informel et « le cash » engendre la corruption (voir tableau n°1)

Remarque : malgré l'engagement de l'Etat dans une vaste réforme de son système bancaire, celui-ci, obsolète et rigide, est l'objet des critiques :

1-une situation de surliquidités. Les ressources disponibles viennent des exportations des hydrocarbures, de l'épargne des ménages et des mises à disposition par le trésor dans le cadre de l'assainissement des portefeuilles des banques (les entreprises avaient développé des créances auprès des banques publiques que l'Etat a remboursées)<sup>5</sup>

2-l'interbancabilité à l'intérieur même des établissements est faible.

3-transfert d'argent par western union depuis 2 ans seulement.

4-télécompensation des chèques et la dématérialisation des flux physiques reste faibles.

## **2-2 pour une réforme du secteur bancaire et financier en Algérie**

---

<sup>4</sup> Le taux de bancarisation en Algérie est encore faible et la pratique en matière de banque téléphonique n'est encore pas étendue.

<sup>5</sup> Ces ressources existent mais ne sont pas automatiquement transformables en crédits. Car il y a deux obstacles : les projets ne sont pas suffisamment matures et ces ressources sont volatiles ; elles peuvent être retirées à tout moment par leurs propriétaires, il faut des techniques pour les pérenniser ; un crédit trop facile est synonymes de gaspillage ou d'un soutien qui ne pourra être remboursé.

L'Algérie demeure massivement dépendante des hydrocarbures engendrant deux conséquences négatives qui ont structuré son économie :

- a- pas de création d'emploi : dans le domaine où se situe l'avantage comparatif principal ; en raison de la faible intensité de main d'œuvre dans la production d'hydrocarbures.
- b- Les prix de pétrole fluctuent ce qui induit une volatilité importante de la balance de paiement ; les revenus budgétaires et la masse monétaire sont également volatiles.

La transition vers un système moderne est douloureusement lente, un des handicaps particulièrement invalidants est le financement contraint d'entreprises en déconfiture sur injonction gouvernementale.

Depuis 1992 de manière récurrente, le gouvernement a injecté des fonds considérables dans ses banques afin de couvrir d'énormes déficits sans pour autant apporter de remèdes aux causes premières de ces pertes de plus, une nouvelle source de ces pertes est apparue. Au cours des dix dernières années, « le pouvoir réel contraignent les banques à prêter à des entités privées sans évaluation de la solvabilité des emprunteurs »<sup>6</sup>

Le recours normaux afin de récupérer tout ou partie de ces créances sont court-circuités par le système, ce qui a provoqué des pertes importantes, la débâcle du groupe khalifa est l'illustration éclatante des dysfonctionnement de ce système.

Les défaillances des banques publiques (insuffisances managériales et le haut niveau de créances non performants) continuent de peser sur le développement du secteur privé non protégé (voir tableau n° 2) (très longs délais d'examiner des demandes de crédit, incapacité d'évaluer la solvabilité des emprunteurs). Ces insuffisances nuisent à la mobilisation de l'épargne interne et déterminent une allocation sous optimale des ressources financières, réduisant ainsi les conditions du retour à la croissance. Bien que tout les agents économiques soient en faveur de la libéralisation qui a été mise en place à partir de 1990(loi sur la monnaie et le crédit), ils désirent toujours que l'Etat intervienne pour les protéger de la compétition domestique ou extérieur, pour garantir leur profitabilité et les protéger contre les changements technologiques au moyen d'un support financier ou d'une réglementation favorable. Cet état d'esprit, ce « mind-set », se retrouve partout. bien que l'Etat ait décidé, de libéraliser son économie, il a fait des gestes qui ont parfois prêté à confusion en venant en aide à certains secteurs sans avoir établi d'avance un cadre de référence et des normes de soutiens bien établies de sorte qu'il a lui-même entretenu cette ambiguïté. Cette confusion

---

<sup>6</sup> William c byrde chase manhattan Bank londre houston avril 2003

dans l'utilisation des ressources publiques a été coûteuse, et a retardé le passage à une économie compétitive.

En effet des acquis macroéconomiques importants ont été réalisés au cours des 5 dernières années suite à la mise en œuvre d'une série de réformes qui ont permis un retour à la stabilité économique et financière. Les réformes se sont traduites par l'assainissement des firmes publiques et par le rétablissement des équilibres extérieurs grâce à une politique financière bien ciblée et bien coordonnée basée sur un ensemble de 3 politiques convergentes : la politique budgétaire, la politique monétaire et la politique du taux de change.

C'est ainsi que l'inflation a été maîtrisée, passant de 29% pour s'établir à 2% en 2004, soit un niveau qui se compare avec celui existant dans les pays industrialisés. Les réserves internationales ont atteint un niveau considérable représentant 30 mois d'importations, et la dette extérieure par rapport au PIB est passée de 33% à 20% durant cette période. Les entreprises publiques, étant en bon ordre, un plan de relance a été mis en place en 2001, qui a permis au taux de croissance de passer de 2,2% en 2001 à 6,8% en 2004. Le taux de chômage a pour sa part, diminué de façon notable, passant de 30% en 2000 à 16% en 2005 (selon l'office national des statistiques).

La situation plus que satisfaisante des réserves internationales devrait encourager les autorités à revoir les dispositions relatives au contrôle de change afin de les assouplir par les importations des services afin de réduire les lourdeurs administratives et ainsi améliorer l'efficacité de l'économie. De plus un examen poussé devrait être fait pour voir si la mise en place d'un marché faciliterait beaucoup les échanges commerciaux, protégerait les importateurs et exportateurs contre les variations du taux de change et mettrait les entreprises en situation d'arbitrage entre un financement interne et externe.

A cette fin, les banques devraient être autorisées à garder les surplus de devises qu'elles ont en main en fin de journée et ce jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de leur capital. Non seulement elles pourraient mieux servir leurs clientèles, mais cela aiderait à décompresser le marché et contribuerait à ramener le taux de change pratiqué sur le marché parallèle au taux du marché officiel. Ces positions permettraient aux banques de jouer un rôle plus actif sur le marché des devises de libéraliser le taux de change en le laissant flotter à l'intérieur de cette marge pour refléter l'offre et la demande sur le marché et la banque d'Algérie, avec le niveau de ses réserves de devises, pourrait toujours rétablir le taux au niveau désiré si le besoin se faisait sentir.

L'épargne financière n'a pas progressé, pour sa part, dans la même mesure que la croissance du revenu globale, en raison que la croissance du revenu global, en raison bien sûr de l'inefficacité de la collecte de l'épargne, la mauvaise performance du système des paiements, la croissance du marché informel, le manque de mécanismes pour collecter l'épargne à terme, l'évasion fiscale...

Il est nécessaire de canaliser l'épargne financière du secteur formel vers des buts productifs, de récupérer l'épargne du secteur informel et de développer une intermédiation financière efficace. Ceci permettra de stimuler les investissements privés productifs et aidera à la diversification de notre économie.

Le secteur bancaire est le fondement d'une économie moderne. Composé majoritairement de grandes banques publiques, le système bancaire algérien fournissait aux grandes entreprises du secteur public des crédits selon des critères qui ne répondaient pas nécessairement à des impératifs de rentabilité économique. Une véritable communauté d'intérêt prêteurs et emprunteurs s'était développée, réduisant l'élément compétitif et créant un climat bureaucratique qui décourageait l'innovation et l'efficacité.

Par ces orientations, l'Etat actionnaire a lui-même contribué à cet état de choses.

Depuis les cinq dernières années, l'arrivée de nouvelles banques et les nouvelles exigences de l'Etat actionnaire change peu à peu leurs attitudes car le propriétaire exige que les banques opèrent selon les normes commerciales et soient rentables et ne comptent plus sur lui pour éponger les mauvaises créances (créances douteuses environ 5 milliards de \$).

Les autorités de réglementation et de supervision ainsi que l'ensemble des pouvoirs publics par le biais de la registration et de la taxation ont un grand rôle à jouer pour s'assurer que les entreprises communiquent des informations comptables et financières selon les normes internationales et dans des délais acceptables.

La qualité de ces informations est essentielle pour que les acteurs économiques puissent porter un jugement leur permettant de canaliser l'épargne vers les secteurs et les entreprises les plus performantes.

Un système de paiement efficace est essentiel au développement d'une économie de marché, au bon fonctionnement des marchés financiers et au maintien de la confiance des investisseurs et des épargnants.

Un système de paiement inefficace encourage l'utilisation du numéraire, ce qui atrophie le développement du secteur formel et, de ce fait, nuit à l'émergence de l'intermédiation financière.

Les réservoirs institutionnels d'épargne (compagnie d'assurance vie, caisse de retraite, Sicav, et autres véhicules de capital risque) représente la plus grande partie de l'épargne financière dans les économies développées. La raison en est bien simple. Les particuliers, qui sont en dernière analyse les vrais épargnants dans une société, n'ont pas les connaissances techniques et ne sont pas en mesure de faire cet arbitrage entre leurs besoins de liquidité à court terme et leurs besoins de sécurité à long terme. On ne peut négliger le rôle de ces institutions dans l'accumulation du capital à long terme, dans l'investissement et donc dans le rythme de croissance de ces économies.

L'Algérie n'a pas accès à ces ressources, puisque les compagnies d'assurance sont surtout des compagnies d'assurance générale qui ont un horizon d'investissement à court et moyen terme et sont ainsi limitées dans leur capacité de faire des placements à long terme. De plus, celles-ci doivent maintenir 50 % de leurs actifs en titres du Trésor, ce qui limite d'autant leur capacité d'appuyer le secteur privé et ainsi d'aider à la diversification de l'économie algérienne. La bonne situation financière de l'Etat et le développement d'un marché obligataire actif pour les valeurs du Trésor devraient lui permettre de réduire substantiellement ce ratio. Ce serait une importante contribution au développement des marchés financiers et de l'économie de marché. De plus, une étude détaillée devrait être faite pour trouver des moyens d'encourager le développement de l'assurance vie en Algérie, que ce soit sous forme d'assurance patrimoine ou de rentes viagères.

Entre Juillet 2003 et mars 2004, trois émissions d'obligations des entreprises à moyen terme, d'une valeur de plus de près de 13 milliards de dinars, ont été réalisées. Au cours de 2006 plusieurs autres emprunts sont prévus par plusieurs emprunteurs (dont une firme privée national CEVITAL).

Le bon fonctionnement de l'intermédiation financière exige une bonne gouvernance et une bonne transparence. La COSOB, organisme chargé de superviser tout appel public à l'épargne, a fait preuve de dynamisme en mettant en place une réglementation suivant les normes internationales. Elle exige des sociétés voulant faire appel aux marchés des capitaux qu'elles communiquent des informations comptables et financières pertinentes et dans des délais raisonnables.

Il reste, toutefois, beaucoup d'étapes à franchir pour que l'ensemble des marchés financiers, marchés obligataire et boursier ainsi que les institutions qui les composent prennent leur plein essor.

De plus en plus à travers le monde les barrières entre les différents métiers et entre les différentes institutions financières sont abolies. Les banques réalisent les fonctions de courtier et d'intermédiaire financier, vendent des produits d'assurance, possèdent des Sicav et gèrent le patrimoine ; les compagnies d'assurance sont propriétaires de grandes banques internationales telles que la Travellers qui a acheté Citibank... Devant ce phénomène, il est nécessaire d'innover et de trouver de nouvelles façons de superviser afin de protéger l'ensemble des déposants et investisseurs et d'éviter qu'un problème dans l'une ou l'autre de ces institutions prenne des proportions systémiques.

C'est pourquoi l'ensemble des régulateurs , celui des banques ,des compagnies d'assurance, des autres intermédiaires financiers ainsi que celui responsable des marchés financiers pris également, se doivent de travailler en étroite collaboration , coopérer pleinement et rapidement dans l'échange d'informations et coordonner leurs actions de façon à protéger le grand public.

Aujourd'hui, les liquidités du secteur bancaire s'évaluent à 15 milliards de \$ et les réserves en devises étrangères à plus de 50 milliards de \$ .mais les établissements financiers restent rigides et inefficaces et les banques publiques gèrent 90% des avoirs et des prêts bancaires en Algérie.

Afin de corriger la situation de surliquidité qui existe depuis quelques années, la Banque d'Algérie a introduit depuis 2001 un nouvel instrument de politique monétaire, la reprise de liquidité sur le marché interbancaire .la Banque d'Algérie devra corriger les excès de liquidité en faisant des opérations d'Open-Market en se servant des valeurs du trésor. Cette mesure donnera plus de profondeur et de liquidité à ces titres qui sont la pierre angulaire de tout marché financier.

Il y a toutefois deux contraintes majeures avant que la Banque d'Algérie puisse exécuter des opérations d'Open-Market sur une grande échelle.

La loi sur la monnaie et le crédit limite le volume que la Banque d'Algérie peut détenir en valeurs du trésor. Cette loi a été édictée alors que l'Etat avait de gros déficits et ne pouvait se financer sur le marché des capitaux puisque le marché obligataire des valeurs du trésor était encore à l'Etat embryonnaire. La situation est maintenant bien différente puisque la finance de l'Etat sont maintenant assainies et que le trésor peut toujours avoir recours au marché de capitaux, si nécessaire. Des modifications pourraient être apportés afin d'autoriser la banque à détenir autant de valeurs du trésor qu'il lui est nécessaire pour contrôler le rythme de la croissance de la masse monétaire.

La Banque d'Algérie met actuellement en place une Centrale des bilans qui contiendra toutes les informations financières pertinentes concernant les sociétés, les postes de leurs bilans et, en particulier, leurs endettements à court et moyen terme. Le coût de création d'une telle centrale des bilans est considérable. Ces informations sont au coeur d'une fonction de notation. En effet, cette centrale aura en main toutes les informations requises pour porter un jugement sur la solvabilité des sociétés et donc sur la cote de crédit de l'emprunteur. Ces informations sont essentielles pour que les prêteurs soient prêts à accroître substantiellement leurs crédits aux entreprises.

Dans un pays comme l'Algérie, où le système bancaire n'est pas encore habitué à juger de la qualité du crédit d'une société et à mesurer la prime de risque liée, où les marchés financiers sont encore à leurs premiers balbutiements, il semble approprié que, dans un premier temps, la Banque d'Algérie permette aux prêteurs, banques ou institutions financières d'avoir accès à cette Centrale des bilans. La Banque d'Algérie pourrait faire payer l'utilisation de sa banque de données. Plus tard, lorsque la centrale sera bien établie et quelle aura un volume d'affaires suffisamment élevé pour être rentable, elle pourrait être privatisée et transformé en agence de notation.

L'accélération de la croissance économique de l'Algérie et la diversification de son économie exigent la mise en place d'un climat favorable aux investissements par les résidents aussi bien que par les étrangers. Le maintien de la stabilité des grandes variables macroéconomiques, le développement des marchés financiers et des organismes de collecte de l'épargne sont tous des conditions nécessaires, mais non suffisantes pour atteindre ces objectifs.

Les investissements des étrangers peuvent prendre la forme d'investissements de portefeuille ou d'investissements directs. Des investissements de portefeuille importants semblent peu probables au stade actuel de développement de l'économie algérienne et de ses marchés financiers. Le marché des valeurs du Trésor n'a pas la profondeur voulue pour accueillir le volume de transactions des grands gestionnaires de portefeuilles internationaux. Le marché des obligations des sociétés est encore à ses premiers balbutiements et le marché des actions est très loin d'avoir la diversité de titres nécessaires et la capitalisation voulue pour attirer l'intérêt de ces gestionnaires.

## **Bibliographie**

- 1-Olivia Marsaud « le système bancaire en Algérie : sur les pas de la réforme et la modernisation » 30 juin 2005 entrevue du A.Benkhalifa SG de l'ABEF.
- 2-Said Demmane «les enjeux de la croissance dans les pays MENA » quotidien d'Oran du 07 février 2006.
- 3-Gaston Défossé et Pierre Balley «la bourse des valeurs » éditions BOUCHENE 1993.
- 4-Sam Blili et Francis Sermet « la suisse qui gagne : l'internationalisation des entreprises » IFOR éditions 2005.
- 5- William c byrde chase manhattan Bank londre houston avril 2003
- 6-Jacques Bussièrès:reflexions à propos d'un débat .2005 ancien gouverneur de la Banque Centrale du Quebec .
- 7-Guislain Fortin : transformation structurelle de l'économie Algérienne 2004.
- 8-Le Monde:Algérie Embellie et nuages.bilan du monde , edition 2005.
- 9-Colloque Senat-CFCE sur l'Algérie , le champ de cooperation .octobre 2002 in [www.senat.fr](http://www.senat.fr)
- 10-Le conseil national économique et social (CNES) :problématique de la réforme du système bancaire –élément pour un débat social» 2002.in [www.cnes.dz](http://www.cnes.dz)
- 11-Challenges for reform of financial markets in MENA countries. In [www.oecd.org](http://www.oecd.org)
- 12-M.nagy eltony et Mustafa babiker “Arab Capital Markets Development and Institutions”Middle East Business and Economic Review vol 17 N°1 juin 2005.
- 13-Ziad K Abdenour “Democratization of Capital in the Arab World” Middle East Intelligence Bulletin vol5 N°5 juin 2003.
- 14-World Trade Organisation Qatar Trade Policy Review 2005.
- 15-Bakardzhieva Damyana & Kamar Bassem : "Banking sector reforms and economic growth in Egypt: Lessons from the CEE countries", communication aux 8èmes rencontres euro-méditerranéennes "Réformes financières et performances économiques dans le contexte des intégrations régionales", Tunis, 8- 10 décembre 2004

16-M.Saad,M.Benosmane et Meliani .Transition and Development in Algeria. Intellectbooks. March .2005.